

Séance du 17 décembre 2024

N° 2024.10.05

Objet : COMMANDE PUBLIQUE – Consultation pour un marché de maintenance Multi-technique

Date de Convocation Le dix-sept décembre deux mille vingt-quatre, à vingt heures, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués le onze décembre deux mille vingt-quatre, se sont réunis en séance ordinaire à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Laurent RICHARD, Maire.

Le 11 décembre 2024

Nombre de conseillers

En exercice : 23

Présents : 16

Représentés : 05

Absents : 02

Votants : 21

Etaient présents :

M. Laurent RICHARD, Maire,
Mme Guylène BIGOT, M. Pierre LATOURRETTE, Mme Sandrine PERROUD,
M. Alain JAOUEN, Maires-adjoints,
M. Daniel BATARD, M. Eric HENNEGUELLE, M. Philippe BEAUVAIS, M. Alain BARON,
M. Frédéric GRILLET, Mme Béatrice ODINK, Mme Sophie RANDUINEAU,
M. Dominique GALLOT, Mme Katia CHAUVET, Mme Christelle ROMEO
et M. Hervé CALAS, Conseillers Municipaux.

Pouvoirs :

Mme Katia PREVOST à M. Laurent RICHARD,
Mme Bénédicte BEYENS à Mme Sandrine PERROUD,
M. Alain SALMON à M. Alain BARON,
Mme Martine DELIGEON à Mme Guylène BIGOT,
Mme Karine WITTMANN-TENEZE à M. Frédéric GRILLET.

Absents excusés : Mme Cécile LE TELLIER et Mme Silvia GOHIER-VALERIoT.**Secrétaire de séance :** Mme Guylène BIGOT

Monsieur le Maire rappelle que la collectivité s'est engagée durant ce mandat en faveur du cadre de vie des Montois notamment en améliorant les bâtiments communaux. Ont pu ainsi être menés depuis 2020 la réfection de locaux communaux via d'importantes interventions nécessitées par le manque d'entretien et de maintenance de ces équipements.

Cette phase de remise en adéquation des lieux pour leur bon usage arrivant à son terme, il convient désormais d'assurer une maintenance régulière.

Constatant les difficultés actuelles liées aux recrutements au sein de la fonction publique territoriale, Monsieur Le Maire propose de faire une consultation pour la maintenance multi-technique des bâtiments communaux, comprenant notamment le suivi des marchés de maintenance des systèmes de chauffage, ventilation, climatisation ainsi que les petits travaux en plomberie, électricité.... L'estimation du coût prévisionnel de cette action pour quatre salariés est de 26.000 € HT mensuel soit un coût annuel de 312.000 € HT.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2121-29 indiquant que le Conseil Municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune ;

Vu le code de la commande publique et notamment ses articles L.2120 et suivants ;

Considérant le souhait municipal de pérenniser le bon état des bâtiments communaux ;

Considérant le coût estimatif annuel de 312.000 € HT d'un marché de maintenance Multi-technique ;

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, décide, par 17 voix pour et 4 abstentions,

- **D'autoriser** Monsieur le Maire à lancer la consultation relative à un marché de maintenance Multi-technique sous un format formalisé d'appel d'offres ;
- **D'autoriser** Monsieur le Maire ou son représentant dûment habilité à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution, le règlement de ce marché ainsi qu'à signer toutes les pièces relatives à celui-ci dont les modifications en cours d'exécution ;
- **De s'engager à inscrire** la somme nécessaire à la réalisation de ces prestations au budget 2025 ;
- **De dire** qu'en application des dispositions de l'article R.421-1 du Code de Justice Administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou de sa transmission aux services de l'État. Le Tribunal Administratif peut être saisi par voie postale (28 rue de la Bretonnerie 45057 Orléans) ou par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Pour extrait conforme,

**La secrétaire de séance,
Guylène BIGOT**

**Le Maire,
Laurent RICHARD**

